



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INCENDIES DE FORÊT

Modification n°1 du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Incendies de Forêt approuvé le 20 avril 2000

Secteur du Domaine de la Frayère

NOTE SYNTHETIQUE

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
DRIL-D 3666

Frédéric MAC KAIN

Prescription de la Modification du PPRIF : 20 novembre 2015

Délibération du Conseil Municipal : 29 février 2016

Mise à disposition du public : du 4 avril 2016 au 6 mai 2016

Approbation de la Modification du PPRIF : 07 JUL. 2016

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
ALPES-MARITIMES
SERVICE EAU RISQUES

MODIFICATION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INCENDIES DE FORET

COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE

Table des matières

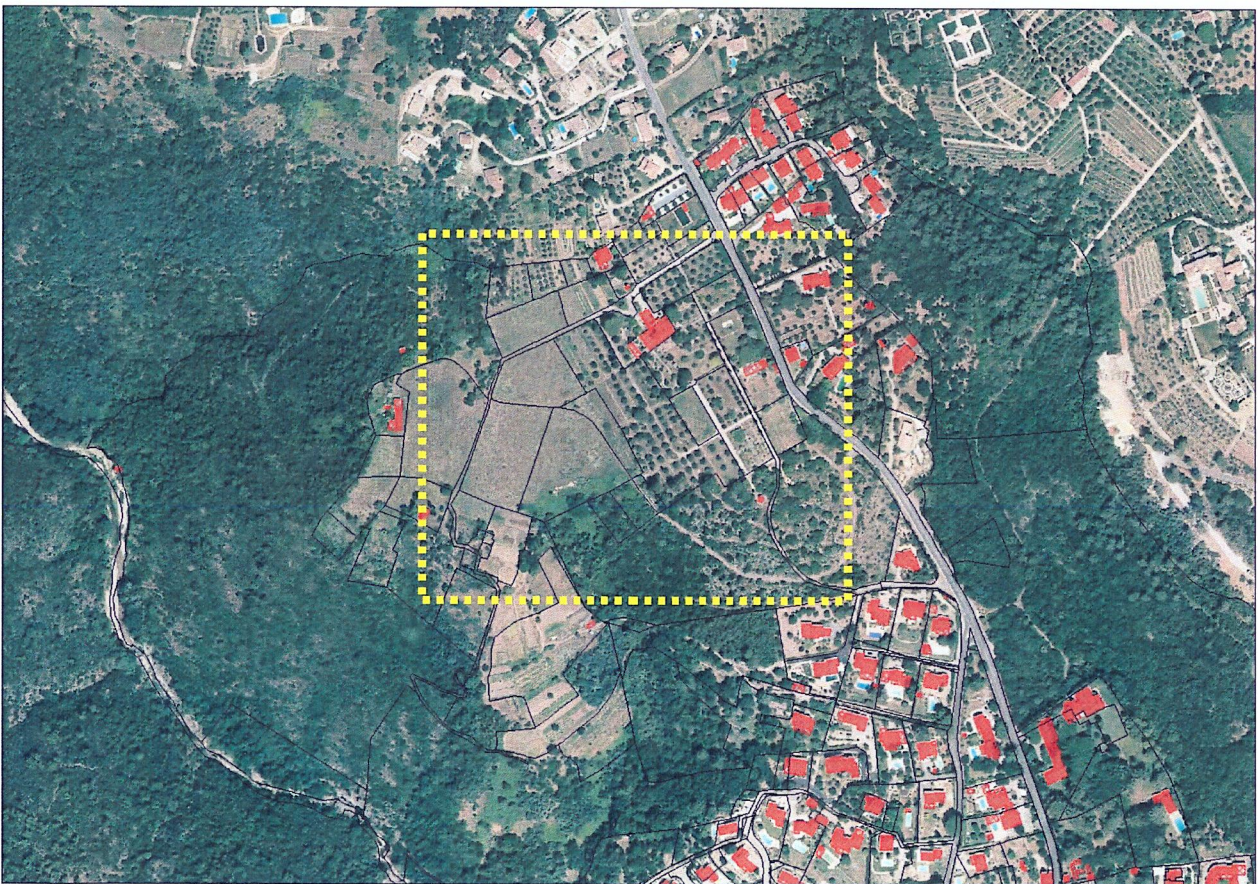
1- Objet de la modification du plan de prévention des risques d'incendies de forêt.....	3
2- Situation actuelle au PPR incendies de forêt approuvé.....	4
3- Justification de la modification.....	4
4- Le projet de modification du zonage du PPRIF.....	7
5- Le règlement du PPRIF.....	9
6- La procédure de modification du PPRIF.....	9
7 – Extraits du code de l'environnement.....	10
8 – Annexes : fiches d'état des hydrants installés sur le domaine de la Frayère :.....	10

1- Objet de la modification du plan de prévention des risques d'incendies de forêt

Le plan de prévention des risques d'incendies de forêt de la commune d'Auribeau-sur-Siagne a été approuvé par arrêté préfectoral le 20 avril 2000.

En 2011, la société Frédéric M., représentée par M. Serge Munoz, a sollicité, avec l'appui de la mairie d'Auribeau-sur-Siagne, la modification du zonage du PPRIF dans le cadre de la restructuration de ses activités et du projet d'implantation d'un pôle administratif à Auribeau-sur-Siagne regroupant bureaux, laboratoires, salle de conférence.

La société a réalisé des travaux de protection du secteur, classé actuellement en zone B1a du PPRIF pour sa partie Nord et en zone rouge pour sa partie Sud. Ces travaux ont consisté en la réalisation d'une piste périmétrale autour du secteur à protéger avec l'implantation de trois hydrants et le débroussaillage sur une bande de 100m à partir de ladite piste.



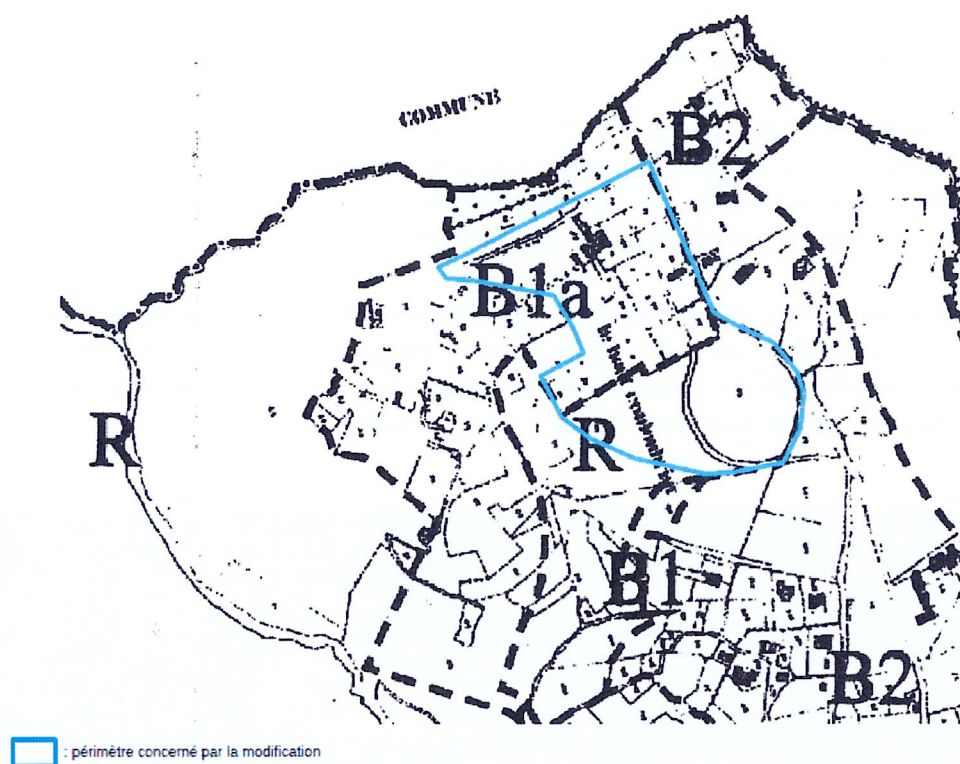
Orthophotographie du Domaine de la Frayère

2- Situation actuelle au PPR incendies de forêt approuvé

Le secteur concerné par la modification est actuellement classé en zone B1a sur sa partie Nord et en zone rouge sur sa partie Sud.

MODIFICATION DU PPRIF D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE – SECTEUR DU DOMAINE DE LA FRAYERE

Zonage réglementaire du PPRIF approuvé le 20/04/2000



3- Justification de la modification

Selon l'article L562-4-1, alinéa II du code de l'environnement, le plan de prévention des risques naturels prévisibles peut être modifié. La procédure de modification est utilisée à condition que la modification envisagée ne porte pas atteinte à l'économie générale du plan.

En vertu de l'article R562-10-1 du code de l'environnement, la procédure de modification peut notamment être utilisée pour :

- rectifier une erreur matérielle ;
- modifier un élément mineur du règlement ou de la note de présentation ;
- modifier les documents graphiques délimitant les zones mentionnées aux 1° et 2° du II de l'article L562-1, pour prendre en compte un changement dans les circonstances de fait.

La présente procédure s'inscrit dans ce dernier cas.

En effet, le changement dans les circonstances de fait concerne la réalisation sur le domaine de la Frayère d'une piste périmétrale, de l'installation d'hydrants normalisés et d'un débroussaillage

sur une profondeur de 100m à partir de la piste (cf. schéma ci-dessous). Ces travaux permettent d'améliorer les conditions de défense de ce secteur par les services de secours. En juin 2015, le Service Départemental d'Incendie et de Secours a réalisé un essai sur site qui a permis de vérifier les conditions d'accès et de manœuvre d'un engin d'intervention incendie de forêt sur la nouvelle piste réalisée. (cf. photos ci-dessous)



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



Le Service Départemental d'Incendie et de Secours a réceptionné les hydrants n°A083, A084 et A085 installés sur le secteur. Ces hydrants sont disponibles et conformes. Les fiches d'état de ces hydrants sont jointes en annexe de cette note.

4- Le projet de modification du zonage du PPRIF

Le périmètre concerné par la modification du zonage du PPRIF d'Auribeau-sur-Siagne comporte les parcelles AA n°43 (en partie), n°60 (en partie), n°69 à 70 (en partie), n°71 à 74 et n°84 à 95, représentant une superficie d'environ 5,3 ha soit environ 0,97 % du territoire communal.

La modification consiste en un reclassement en zone B1 de risque modéré des parcelles comprises dans le périmètre de la piste réalisée.

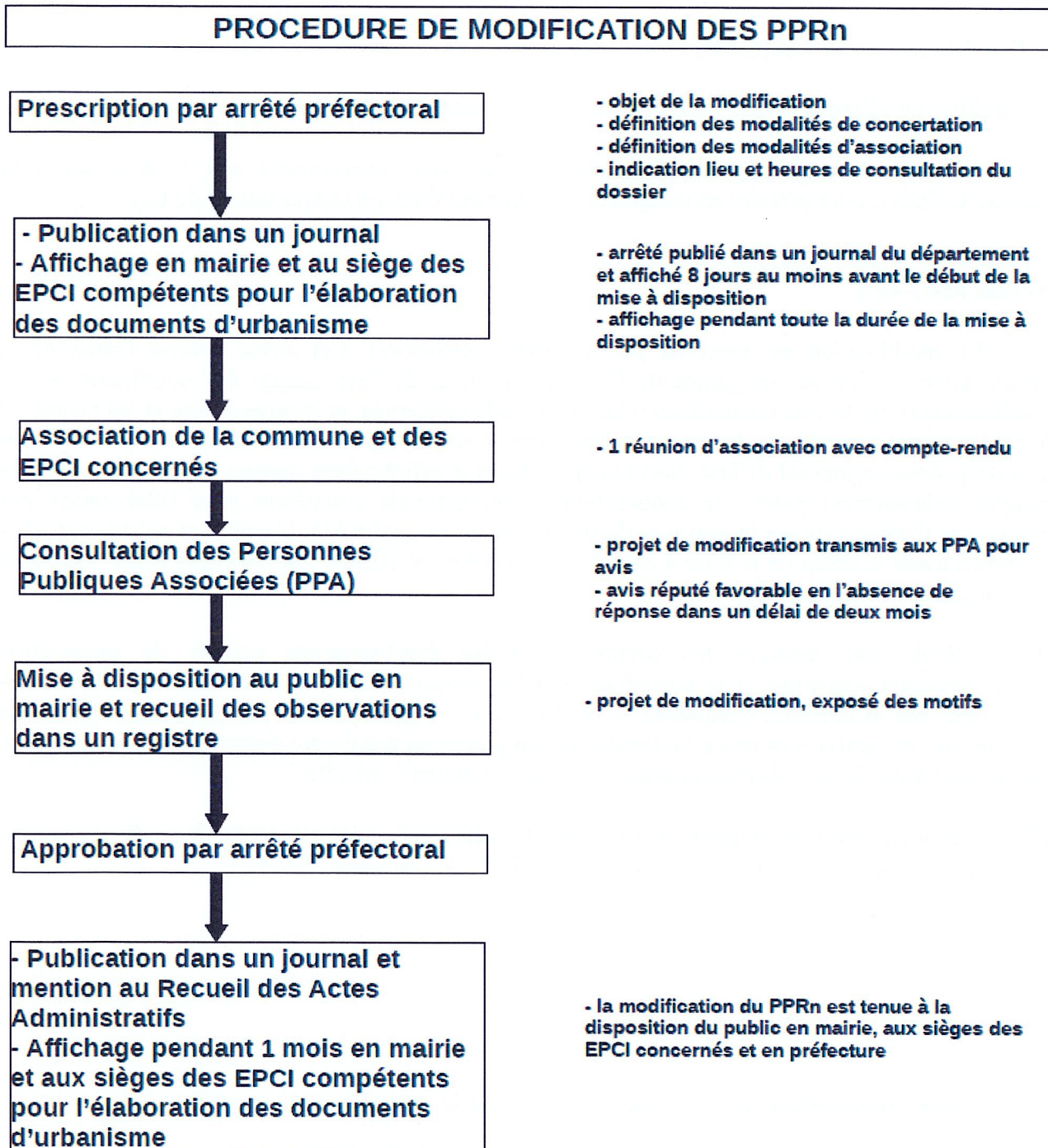


Plan de zonage modifié

5- Le règlement du PPRIF

Le règlement du PPRIF d'Auribeau-sur-Siagne, approuvé le 20 avril 2000, reste inchangé. Le règlement de la zone B1 s'applique aux parcelles ou sections de parcelles listées dans le paragraphe 4 ci-dessus et délimitées sur le plan de zonage modifié.

6- La procédure de modification du PPRIF



7 – Extraits du code de l'environnement

Article R562-10-1 :

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles peut être modifié à condition que la modification envisagée ne porte pas atteinte à l'économie générale du plan. La procédure de modification peut notamment être utilisée pour :

- a) Rectifier une erreur matérielle ;
- b) Modifier un élément mineur du règlement ou de la note de présentation ;
- c) Modifier les documents graphiques délimitant les zones mentionnées aux 1° et 2° du II de l'article L. 562-1, pour prendre en compte un changement dans les circonstances de fait.

Article R562-10-2 :

I. — La modification est prescrite par un arrêté préfectoral. Cet arrêté précise l'objet de la modification, définit les modalités de la concertation et de l'association des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés, et indique le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations. Cet arrêté est publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et affiché dans chaque mairie et au siège de chaque établissement public de coopération intercommunale compétent pour l'élaboration des documents d'urbanisme sur le territoire desquels le plan est applicable. L'arrêté est publié huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

II. — Seuls sont associés les communes et les établissements publics de coopération intercommunale concernés et la concertation et les consultations sont effectuées dans les seules communes sur le territoire desquelles la modification est prescrite. Le projet de modification et l'exposé de ses motifs sont mis à la disposition du public en mairie des communes concernées. Le public peut formuler ses observations dans un registre ouvert à cet effet.

III. — La modification est approuvée par un arrêté préfectoral qui fait l'objet d'une publicité et d'un affichage dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article R. 562-9.

8 – Annexes : fiches d'état des hydrants installés sur le domaine de la Frayère :



FICHE D'ETAT DE L'HYDRANT

Type : PI N° : A083

Domaine : PRIVE

Sorties :	Diamètre	100 MM	65 MM
	Nombre	1	2

Disponible : OUI

Conforme : OUI

Commune : AURIBEAU SUR SIAGNE

voie principale : ROUTE DE SAINT JACQUES

voie secondaire :

Précisions : DOMAINE DE LA FRAYERE

Coordonnées D.F.C.I. :

N° page parcellaire : 2048.1

N° Ilot :

Mesures

Date	Type de mesure (lib. court)	Résultat de la mesure
22/10/2014	DEBIT/1 BAR	60
Observations sur l'hydrant		

Anomalies constatées

Code	Anomalies	Types	Bloquantes
AM29	PAS NUMERO	LOCALIS_P	NON

Evènement du

Code	Observations évènement	Type	Origine	bloquant ?

Réseau

Alimentation	Diamètre canalisation	Débit	Pression	Maillé?
BASSIN/CITERNE		100	2	NON

Gestionnaire :

Secteur :

Tampon (TV) :

Historique

Fabriqueur :

Date de réception :

Etat de suivi SDIS : REPERTORIE

Date de rétrocession :



FICHE D'ETAT DE L'HYDRANT

Type : PI N° : A084

Domaine : PRIVE

Sorties :	Diamètre	100 MM	65 MM
	Nombre	1	2

Disponible : OUI

Conforme : OUI

Commune : AURIBEAU SUR SIAGNE

voie principale : ROUTE DE SAINT JACQUES

voie secondaire :

Précisions : DOMAINE DE LA FRAYERE

Coordonnées D.F.C.I. :

N° page parcellaire : 2047.2

N° Ilot :

Mesures

Date	Type de mesure (lib. court)	Résultat de la mesure
22/10/2014	DEBIT/1 BAR	60
Observations sur l'hydrant		

Anomalies constatées

Code	Anomalies	Types	Bloquantes
AM29	PAS NUMERO	LOCALIS_P	NON

Evénement du :

Code	Observations événement	Type	Origine	bloquant ?

Reseau

Alimentation	Diamètre canalisation	Débit	Pression	Maillé?
BASSIN/CITERNE		85	3	NON

Gestionnaire :

Secteur :

Tampon (TV) :

Historique

Fabricant :

Etat de suivi SDIS : REPERTORIE

Date de réception :

Date de rétrocession :



S.D.I.S. 06 GROUPEMENT FONCTIONNEL PREVISION

FICHE D'ETAT DE L'HYDRANT

Type : PI

N° : A085

Domaine : PRIVE

Sorties :	Diamètre	100 MM	65 MM
	Nombre	1	2

Disponible : OUI

Conforme : OUI

Commune : AURIBEAU SUR SIAGNE

voie principale : ROUTE DE SAINT JACQUES

voie secondaire :

Précisions : DOMAINE DE LA FRAYERE

Coordonnées D.F.C.I. :

N° page parcellaire : 2048.5

N° Ilot :

Date	Type de mesure (lib. court)	Résultat de la mesure
22/10/2014	DEBIT/1 BAR	60
Observations sur l'hydrant		

Anomalies constatées

Code	Anomalies	Types	Bloquantes
AM29	PAS NUMERO	LOCALIS_P	NON

Code	Observations événement	Type	Origine	bloquant ?
------	------------------------	------	---------	------------

Alimentation	Diamètre canalisation	Débit	Pression	Manité?
BASSIN/CITERNE				NON

Gestionnaire :

Secteur :

Tampon (TV) :

Fabricant :

Etat de suivi SDIS : REPERTORIE

Date de réception :

Date de rétrocession :

